

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Christelle BRIU, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Alexine LAFAY, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

Absents excusés : Corentin BOUCHER, Romain BOUVET (pouvoir à Anne-Emmanuelle LECLERE), Eric JACQUEMOUD.

Secrétaire de séance : Alain MARGUERETTAZ

Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 15 - Votants : 16

Date de la convocation : le 10 octobre 2024

Date de publication : 24 octobre 2024 au 24 décembre 2024

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING MUNICIPAL « LE RECLUS »
APPROBATION DES TARIFS 2024-2025

Un contrat de délégation de service public a été signé le 18 Mars 2024, avec Mme Mélanie BONATO, pour l'exploitation du camping « Le Reclus » sous la forme d'une concession pour une durée de 5 ans, du 18 Mai 2024 au 31 Mai 2029.

Au terme de l'article 17 du contrat de délégation de service public, il est indiqué : « La politique tarifaire des prestations proposées sera élaborée annuellement par le Délégué et sera soumise chaque année au Conseil Municipal pour approbation.

Les projets de tarifs seront transmis par le Délégué pour approbation par le Conseil Municipal au plus tard avant le 1^{er} Octobre de chaque année.

La politique tarifaire fera l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal dans les deux mois qui suivent. Au-delà de ce délai et en l'absence de délibération du Conseil Municipal, les tarifs proposés seront considérés comme approuvés de manière tacite par la Commune. »

Les propositions tarifaires de l'exploitant du camping pour la saison 2024-2025 sont annexées ci-après.

Considérant les termes de l'exposé ci-dessus ;

Vu les propositions de tarifs du service public du camping municipal,

Après délibération, le conseil municipal :

- ➔ **APPROUVE** les tarifs 2024 - 2025 de délégation de service public du camping municipal
« Le Reclus »

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Alain MARGUERETTAZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AM', written over a light blue grid background.